

**ALLOCUTION DU LCL JP BOSLAND,
PRESIDENT DE LA FNSPF,**

CLOTURE 129^{ème} CONGRES NATIONAL DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE.

Toulouse – samedi 7 octobre 2023

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer,
Monsieur le Ministre de la Santé et de la Prévention, Mesdames et Messieurs les
Parlementaires,
Monsieur le Président de la Conférence nationale des services d'incendie et de
secours, cher Olivier RICHEFOU,
Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne (Sébastien
VINCINI),
Monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS (Gilbert HEBRARD),
Monsieur le Maire de Toulouse, Président de Toulouse Métropole (Jean-Luc
MOUDENC),
Mesdames et Messieurs les élus,
Monsieur le Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, cher Julien
MARION, Madame la Présidente de la Société Française de
Médecine d'Urgence (Pr Sandrine CHARPENTIER),

Messieurs les Présidents d'Honneur (chers Richard VIGNON, Eric FAURE et Grégory
ALLIONE),
Messieurs les Co-présidents du comité d'organisation (chers Gilles, Sébastien et
Patrice),
Chers amis sapeurs-pompiers et personnels des SDIS et de la Sécurité civile,
Mesdames, Messieurs,

C'est un honneur de m'adresser à vous comme président de notre belle Fédération
et d'accueillir le ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer ainsi que, pour la première fois,
le ministre de la Santé et de la Prévention en clôture de ce 129^{ème} congrès. Merci ! Du
fond du cœur, un immense merci aux
1200 bénévoles des huit départements de MidiPyrénées de nous avoir permis de nous
retrouver et de débattre dans des conditions optimales.

Et d'avoir fait de cet événement le congrès de toute une région.

Mais il est vrai qu'ici, au pays de l'Ovalie, on connaît tout particulièrement la puissance
du collectif !

Depuis l'an dernier à **Nancy**, notre sécurité civile a connu de nombreuses avancées majeures, qui déclinent la stratégie de réponse au défi climatique présentée par le **président de la République le 28 octobre** dernier :

- Le renouvellement de nos moyens aériens nationaux ;
- La modernisation numérique de notre sécurité civile, avec les projets NexSIS 18 112 et de Réseau Radio du Futur, grâce à votre impulsion décisive Monsieur le Ministre de l'Intérieur ;
- Les pactes capacitaires des SDIS ;
- Ou encore, la mobilisation accrue de nos sapeurs-pompiers dans le cadre des colonnes de renforts.

D'autres de ces avancées procèdent **d'initiatives du Parlement, comme** lors du vote de la loi Incendie du 10 juillet dernier.

Merci à nos **députés et à nos sénateurs** pour la suppression du malus écologique et l'exonération de la TICPE¹, qui viennent donner aux SDIS un oxygène financier bienvenu pour investir et ne doivent donc pas être remises en cause, par Bercy ou quiconque, à peine sèche l'encre de la loi !

Merci aux parlementaires pour le vote de mesures de soutien au volontariat attendues de longue date, comme la création d'une bonification de trimestres de retraite pour les sapeurs-pompiers volontaires et d'une exonération de charges patronales pour les employeurs privés de ces derniers.

Cependant, la concrétisation de mesures phares annoncées l'an dernier Nancy pour 2023 reste attendue.

Comme, deux ans après le vote de la loi Matras, le lancement de l'expérimentation sur la **création de plateformes interservices** et la création d'un numéro unique d'appel d'urgence.

Ou bien la rénovation du statut des sapeurs-pompiers volontaires.

Nous souhaitons des réponses ce matin.

Ces réformes sans précédent sont la juste contrepartie de l'engagement sans faille des sapeurs-pompiers sur le sol national.

Au quotidien, pour sauvegarder les personnes, les biens et l'environnement, près de 5 millions de fois par an.

¹ Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques.

Pour protéger la République, comme lors des émeutes urbaines de fin juin dernier.

Pour répondre aux situations, hélas de moins en moins exceptionnelles, liées au dérèglement climatique.

Certes, une météo clémente et la qualité de notre préparation ont permis de maintenir les surfaces brûlées par les feux de forêt bien en-deçà des niveaux de 2022, majoritairement dans la zone sud.

Toutefois, l'augmentation des surfaces brûlées en Europe montre la nécessité de continuer à se préparer à lutter contre les effets du dérèglement climatique.

Cet engagement, les sapeurs-pompiers l'ont également exprimé en **Europe et dans le monde**.

Sous l'égide de l'Etat, comme lors des séismes en Turquie et en Syrie, des mégafeux au Chili, au Canada, en Grèce et à Chypre, et plus récemment, après les inondations en Libye.

Ou sous statut associatif, à travers les ONG signataires de la Charte fédérale, notamment lors de l'opération Pompiers de la paix, qui nous permet de venir en aide aux populations ukrainiennes, en coordination avec nos amis polonais, dont je salue la délégation présente à ce congrès.

Mais malgré tout leur engagement, les sapeurs-pompiers continuent de subir une pression opérationnelle intense, liée aux effets de **l'effondrement du système de santé et à l'urgence climatique**.

Cette pression sera insoutenable sans une réponse politique forte.

Pour prémunir notre système de secours d'une possible rupture, nous attendons de l'Etat et du Gouvernement des mesures ambitieuses autour de **trois objectifs** :

- La maîtrise des secours et soins d'urgence aux personnes (le SSUAP).
- La poursuite du renforcement capacitaire.
- Et la modernisation de la gouvernance et du financement de notre sécurité civile.

Premier objectif : la maîtrise du SSUAP.

Offre de soins saturée, carence de médecins, fermetures de SMUR : la situation dégradée aux urgences s'étend à l'ensemble des territoires, en se répercutant en amont sur les sapeurs-pompiers à travers **des temps de transport et d'attente sans cesse plus longs.**

Nous demandons la mise en place **d'un accueil dédié et d'une garantie d'accès en 30 minutes à l'hôpital** pour nos véhicules de secours d'urgence.

Face à cette situation, le ministère de la Santé déploie des unités mobiles hospitalières paramédicalisées. **Fort bien !**

Nous ne pouvons que saluer la reprise de solutions mises en place par les SDIS depuis 25 ans. Et apprécier cet hommage tardif alors qu'il y a peu encore, un ancien syndicaliste urgentiste taxait **nos infirmiers de Néandertaliens condamnés à disparaître !**

Mais pour le reste, les mesures mises en place **tardent à montrer leurs effets.**
Cette situation devient pénible !

Nous ne pouvons indéfiniment continuer à **servir de variable d'ajustement** et subir éternellement une situation qui pèse sur nos équipes, nos engins et nos budgets.

Comme le prévoit la loi Matras, les sapeurs-pompiers doivent maîtriser leur cœur de métier et piloter leur mission principale qu'est le **SSUAP.**

Trois leviers doivent permettre d'y parvenir.

Premier levier : appliquer la loi Matras, toute la loi Matras.

Pour cela, achevons d'abord la création de l'écosystème nécessaire au déploiement des actes de soins d'urgence autorisés aux sapeurs-pompiers, en accélérant leur formation et leur montée en compétences.

Renforçons l'attractivité des catégories A santé, pour contrer la pénurie des effectifs de médecins et de pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels.
Moyennant, pour ces derniers, l'ouverture de la faculté d'exercice en PUI à tous les pharmaciens en remplissant les conditions.

Et la création, à titre transitoire, d'un diplôme d'études supérieures universitaires dont les travaux préparatoires sont finalisés entre l'Université d'AixMarseille et l'ENSOSP.
Ce chantier statutaire est ouvert depuis plusieurs années. Des résultats concrets sont à présent nécessaires.

Il faut ensuite réduire, de manière significative et durable, le nombre **d'intervention non-urgentes**, en particulier de carences ambulancières, qui on quasiment doublé depuis 10 ans : plus de 600 000 par an.

De même, il convient de nous permettre, comme le prévoit la loi Matras, de requalifier *a posteriori* ces carences.

Nous saluons sur ce point la parution du décret créant la commission paritaire de conciliation prévue par ce texte.

Et si les premières remontées de la réforme de la garde ambulancière de 2022 semblent attester une baisse du nombre de carences, une évaluation nationale de cette réforme avant la fin de l'année est cependant nécessaire, pour objectiver la situation et examiner l'opportunité d'une revalorisation du tarif national d'indemnisation.

Il faut, enfin et surtout, lancer sans plus tarder l'expérimentation zonale de la création d'un numéro unique et de la généralisation des plateformes interservices d'appel d'urgence.

Comme pour tout changement, nous concevons des craintes voire des réticences.

Cependant, en République, force doit rester à la loi. *A fortiori* s'agissant d'un engagement du président de la République en 2017 approuvé par le législateur il y a deux ans.

D'une solution déployée par nombre de nos voisins européens, **où ces centres 112 d'appels d'urgence interservices fonctionnent à la satisfaction générale.**

Et d'une solution qui a d'ores et déjà fait ses preuves dans 21 départements, chez moi en Haute-Savoie ou, à côté d'ici, dans l'Ariège, le Gers ou le Tarn-et-Garonne.

Oui, nous en sommes convaincus : un numéro unique et des centres communs de traitement des appels d'urgence sont la bonne réponse, pour orienter rapidement les requérants vers le bon service public.

Et pour permettre aux professionnels de l'urgence, blancs, rouges ou bleus, de se coordonner au quotidien, autrement qu'en situation de difficulté.

Alors, engageons-nous dans cette voie et puisque le Parlement a souhaité expérimenter : expérimentons !

Le **second levier** doit en effet conduire à renforcer la coordination interservices et interministérielle.

Nous sommes d'accord avec nos partenaires médecins urgentistes hospitaliers sur le besoin de développer le partage d'informations opérationnelles entre SDIS et SAMU, dans le cadre d'une réponse graduée, paramédicale et médicale.

De faire bon usage des ressources rares que sont les médecins et les professionnels de santé, toute demande de soin n'exigeant pas un passage aux urgences. Et, pour cela, d'avoir une connaissance partagée de la disponibilité de nos équipes, de définir des critères d'engagement commun et de faciliter l'intervention de l'infirmier le plus proche.

Monsieur le Ministre de la Santé, les sapeurs-pompiers de France sont à votre disposition pour construire ensemble ces nouvelles réponses au service des victimes et des patients.

Cette coordination doit, bien entendu, s'étendre aux moyens hélicoptérés, objet d'une mission confiée au député MOREL-A-L'HUISSIER.

En effet, notre pays n'a pas les moyens de laisser subsister, sans coordination, entre les ministères de l'Intérieur et de la Santé, deux flottes aux missions largement similaires.

L'objectif cible doit être la création d'une flotte bleublanc-rouge d'hélicoptères de service public, sur le modèle de Dragon 973 mis en place en Guyane.

En attendant et conformément à la LOPMI, le renouvellement des flottes hélicoptérées devra préserver les moyens indispensables à la conduite des missions de sécurité civile et de sécurité publique, tout en recherchant une convergence des machines.

Troisième et dernier levier : la réforme de la gouvernance et la création d'un service préhospitalier.

Notre demande relève du bon sens : faire partie de l'organisation de la réponse et participer aux décisions, là où nous sommes aujourd'hui, purement et simplement, écartés.

Un an à peine après la crise de la Covid-19, les ARS² ont déjà oublié les sapeurs-pompiers, malgré leur mobilisation essentielle lors de cette pandémie.

² Agences régionales de santé

Comme le préconise le rapport de la Mission nationale sur la modernisation de la sécurité civile remis le 2 juin dernier au président de la République, nous demandons donc :

- L'intégration des sapeurs-pompiers au Conseil national de l'urgence hospitalière,
- Et celle des Présidents des SDIS aux conseils de surveillance des ARS, compte tenu de l'incidence de leurs décisions sur l'activité de nos établissements.

Messieurs les Ministres, il est inconcevable qu'ils soient absents de ces instances : 4 millions d'interventions annuelles de SSUAP, cela donne droit à participer aux décisions et à l'organisation de la réponse aux urgences préhospitalières, plutôt que d'en subir les effets !

Après la maîtrise du SSUAP, notre second objectif doit être de poursuivre et d'intensifier notre renforcement capacitaire face au défi climatique.

La récente saison feux de forêt se résume en une phrase : toujours autant de départs, mais moins d'hectares.

Ce résultat, nous le devons à l'efficacité de la doctrine française d'attaque massive des feux naissants, qui permet d'éteindre 95% des feux avant qu'ils aient détruits 5 hectares.

Pour maintenir ce niveau de performance malgré la généralisation des épisodes climatiques extrêmes à tout le territoire, il est impératif d'accélérer le réarmement de notre sécurité civile.

Tout d'abord, son **réarmement matériel**.

Les 150 millions d'euros des pactes capacitaires permettront au SDIS d'acquérir 1100 véhicules de lutte contre les feux d'espaces naturels et de porter, d'ici deux ans, le parc à 4 800 CCF.

Le besoin étant estimé à 10 000, ce soutien de l'Etat aux SDIS et à **la filière industrielle française de la sécurité civile doit donc s'inscrire dans la durée**.

Simultanément, le renouvellement et le renforcement des moyens nationaux de la Sécurité civile doit être poursuivi.

La modernisation de nos avions bombardiers d'eau exige de relever trois défis.

En premier lieu, le défi du temps : l'échéance prévue de 2027 pour la livraison de quatre nouveaux avions doit être tenue, alors que l'intensité des feux de forêt au Canada conduit la population locale à faire pression sur le fabricant des Canadair pour livrer les 26 appareils commandés localement, plutôt qu'à l'Europe.

En second lieu, le défi de la souveraineté de cette flotte : avec 7% des émissions mondiales de CO2 et 296 milliards de dollars de dégâts par an, la menace des feux de forêt change d'échelle sous l'effet du réchauffement climatique.

Le défi est donc planétaire et pose un enjeu de souveraineté et d'influence sur la scène internationale, **auquel les industriels aéronautiques français et européens** ont des compétences pour répondre.

Pour éviter de nous placer dans une situation de dépendance, nous avons donc besoin d'une volonté et d'une réponse politique européenne.

Troisième et dernier défi : la proximité, qui implique de pré-positionner les moyens dans les territoires exposés au risque et de poursuivre le renforcement de notre maillage en pélicandromes.

Mais chacun le sait, les avions n'éteignent pas les feux et ils ne sont rien sans un **engagement humain** terrestre suffisant.

Nous devons donc également accélérer le **réarmement humain** des SDIS et de la Sécurité civile.

La priorité absolue en la matière est **l'accroissement de l'effectif des sapeurs-pompiers volontaires** .

Nous devons le porter à 250 000 en 2027, contre 197 000 aujourd'hui. Ils étaient, rappelons-le, 230 000 avant la départementalisation.

Le défi requiert la mobilisation de toutes les énergies.

Nous l'avons évoqué durant ce congrès : les évolutions sociétales marquent l'ouverture d'une nouvelle ère pour notre volontariat.

Il nous faut remettre de la proximité pour réancrer le volontariat au cœur de nos villes et nos villages.

Nous adapter à l'accroissement des mobilités familiales et professionnelles sur la durée de l'engagement.

Lutter contre le développement d'une certaine forme de bureaucratisation, qui aggrave cette fragilisation.

Oui, le volontariat évolue vers un mode d'exercice en gardes postées en milieu urbain et périurbain, qui s'ajoute au modèle traditionnel du citoyen engagé en astreinte.

La question du cadre juridique de l'activité des sapeurs-pompiers volontaires en vue de sa conformité au droit européen doit donc être menée avec prudence, sous peine de mettre à mal notre réponse opérationnelle en période d'afflux touristique et face aux catastrophes climatiques.

Le recours aux gardes postées ne doit évidemment conduire ni à substituer des volontaires à des sapeurs-pompiers professionnels, ni à mettre en danger leur propre santé et sécurité .

Mais librement consentie par ceux qui l'exercent, cette activité ne peut être assimilée à un travail, et nous faisons confiance à la justice pour continuer à statuer dans ce sens.

Dans l'attente d'une directive destinée à protéger et promouvoir l'engagement citoyen au sein de l'Union européenne, qui constitue, nous persistons à le penser, la solution.

Nous demandons le soutien de tous : élus locaux et nationaux, candidats aux élections européennes et gouvernements pour porter, en 2024, une telle initiative auprès de la Commission.

En attendant, comme Départements de France, nous préférons une correction des pratiques à un texte réglementaire national uniforme qui viendrait déstabiliser des situations territoriales et des besoins opérationnels par nature divers.

Notre Fédération est prête à accompagner un travail sur une limitation des gardes postées, que pratiquent déjà la quasi-totalité des SDIS, mais graduée dans le temps.

Mais soyons conscients que toute contractualisation éventuelle du volontariat amoindrirait notre potentiel opérationnel en situation de crise.

La Suède face aux feux de forêt en 2018, ou la Belgique face aux inondations en 2021, où ces pays n'ont pu répondre, seuls, sans faire appel à la solidarité européenne.

Plutôt que d'un affaiblissement, c'est d'un soutien sans relâche dont a besoin le volontariat !

Comme la pérennisation et l'extension aux employeurs publics de sapeurs-pompiers volontaires de l'exonération de charges patronales introduite par la récente loi Incendie.

Ou bien la création d'un crédit d'impôt au bénéfice des sapeurs-pompiers volontaires sous astreinte, pour inciter à privilégier cette forme à la garde postée.

Sur ces différents points, les prochains débats budgétaires doivent permettre de faire progresser le débat.

Le soutien au volontariat passe également par de nouvelles dispositions réglementaires.

Le projet de décret sur les **bonifications de trimestres de retraite** est, naturellement, particulièrement attendu.

Nous veillerons au respect de la volonté exprimée lors du débat parlementaire.

Pour garder sa pleine portée à cette mesure soutenue par le Président de la République, cette bonification ne saurait être inférieure à **trois trimestres pour dix ans d'ancienneté, complété d'un trimestre tous les cinq ans.**

De même, nous avons fait à notre Direction générale plusieurs propositions sur l'équivalence pour nos jeunes avec le SNU, les limites d'âge ou l'accès à l'honorariat, que nous souhaitons retrouver dans le décret balai en préparation.

Nous savons notre Directeur général Julien MARION très attentif sur ces sujets.

Les 75 propositions du Livre blanc sur le volontariat chez les sapeurs-pompiers de notre Fédération contribueront à nourrir cette réflexion.

Et, nous le souhaitons, le nouveau plan d'action national pour le volontariat élaboré sous l'égide du Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires.

Mais l'essentiel des freins au volontariat vient de nos SDIS.

Ainsi, l'engagement est un parcours du combattant lorsqu'il s'écoule un an entre le moment où pousser la porte de la caserne et la montée dans un engin.

Ou quand il faut un an pour être formé au SSUAP et deux ans à l'incendie, car le stock de volontaires en attente de formation n'est pas épuisé.

Alors qu'un réserviste est opérationnel après 15 jours en gendarmerie, ces différentes situations génèrent de l'«abandonnisme» dans nos rangs.

Afin de l'éviter, nous devons engager plus vite, former aux besoins opérationnels, et réduire le délai entre la première prise de contact et l'engagement actif !

La souplesse doit être partout le maître mot : dans l'engagement, les départs, les gardes partagées, les astreintes choisies, la différenciation de la formation entre zones urbaines et rurales, l'engagement personnalisé et un soutien accru aux sections de J.S.P.

Ce Livre blanc fourmille également de propositions pour améliorer la disponibilité et adapter le management à la ressource : je sais le directeur de l'ENSOSP désireux de faire évoluer les choses sur ce sujet.

Le travail a déjà largement été effectué sur la reconnaissance de nos volontaires.

Il nous faut à présent agir sur la considération qui leur est accordée.

A travers la reconnaissance de leurs formations - autre serpent de mer avec celui du compte d'engagement citoyen- la prise en compte de leurs compétences, ou la nomination en plus grand nombre dans les ordres ministériels et nationaux.

Nous devons enfin avancer, avec la Direction générale et les Départements de France, dans la création mutualisée d'outils de soutien aux territoires :

- Une campagne nationale de recrutement, comme celle lancée récemment par le ministère de l'Intérieur pour la police et la gendarmerie ;
- Des kits de promotion de l'engagement volontaire dans les écoles, les collectivités et les entreprises ;
- La création d'une véritable marque d'Employeur engagé pour le volontariat de sapeur-pompier.

Et bien entendu, saisissons la formidable opportunité que constituent les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 pour promouvoir l'engagement comme jeune sapeur-pompier et sapeur-pompier volontaire !

Parallèlement aux volontaires, la pression du SSUAP ajoutée au dérèglement climatique conduit à **renforcer le nombre de sapeurs-pompiers professionnels.**

Cet objectif exige d'assurer un recrutement suffisant au niveau des concours et examens, dont la gestion a été déconcentrée.

A cette fin, les relations financières entre l'Etat et les centres de gestion doivent être trouvées pour fluidifier l'organisation de ces épreuves, et ne pas reproduire les difficultés rencontrées au début d'année pour les concours du service de santé et de secours médical.

L'attractivité des métiers doit également être garantie.

C'est l'un des enjeux de la récente réforme des retraites : l'allongement des carrières doit trouver une juste contrepartie dans le déplafonnement de la bonification versée aux sapeurs-pompiers professionnels, comme cela est envisagé pour nos collègues policiers.

Mais c'est surtout un enjeu du chantier d'ajustements de la filière ouvert par notre Direction générale.

Les discussions s'engagent juste. Notre Fédération veillera à l'équité et aux impacts des mesures envisagées sur le potentiel opérationnel de nos unités.

Nous avons, vous le savez, un point de vigilance particulier sur la catégorie A+ et la nécessaire reconstruction d'un vivier des emplois supérieurs de direction, qui exige un renforcement général de l'attractivité de cette formation.

Troisième et dernier objectif : la modernisation de la gouvernance de la sécurité civile et la réforme du financement, sur la base des propositions du rapport remis le 2 juin dernier au chef de l'Etat.

Trois priorités.

Première priorité : **développer la culture du risque.**

Une première cible doit être de renforcer l'éducation, la formation et l'information des populations.

A travers leur réseau associatif et avec leurs partenaires que je salue, les sapeurs-pompiers de France sont particulièrement engagés dans ce domaine, comme lors du récent Tour de France.

Deux causes méritent plus particulièrement notre mobilisation collective.

Tout d'abord, la connaissance des gestes et comportements qui sauvent à travers un continuum de formation des citoyens à chaque étape de la vie.

Notre pays reste loin de l'objectif de 80% de la population formée réaffirmé en 2021 par le Président MACRON, au congrès de Marseille : ce chantier doit donc être relancé.

Seconde cause, la prévention des incendies domestiques : 300 000 cas, **460 décès, 10 000 blessés et brûlés par an**. Ce n'est pas tolérable.

L'installation de détecteurs est obligatoire dans tous les logements depuis mars 2015, mais le rapport d'évaluation de cette loi n'a jamais été publié.

Au Québec, où ces équipements sont obligatoires depuis 30 ans, la mortalité a pourtant diminué des deux tiers.

La relance de campagnes de communication sur les DAAF auprès du grand public est donc indispensable.

La seconde cible vise le déploiement d'une offre de formation aux risques en direction des élus.

A travers en particulier le renforcement des liens entre les sapeurs-pompiers et les maires.

Le lien historique qui nous unit, tire ses racines au plus profond de la République et doit être consolidé.

Les communes, les maires ne sont pas uniquement des contributeurs, mais des acteurs majeurs des secours, de la prévention et de la gestion des crises.

Face à leur multiplication de ces dernières, les élus doivent être davantage informés de leurs obligations en matière de prévention, de précaution et de protection.

Notre Fédération y travaille avec l'Association des Maires de France.

L'objectif doit être la co-construction d'une boîte à outils dont l'ENSOSP pourrait être le pilote.

La journée nationale de la résilience du 13 octobre doit également être mieux promue auprès des communes, qui doivent être incitées à organiser des événements adaptés aux risques de chaque territoire, à diffuser des outils d'information et à associer la population aux exercices.

La seconde priorité doit être de **renforcer la gouvernance de la sécurité civile**.

Au niveau territorial, l'échelon départemental est la maille pertinente et doit être conforté.

Proposée par la Mission nationale, la création d'une direction départementale de la sécurité civile renforcerait la coordination opérationnelle des acteurs bénévoles de la sécurité civile, sous le commandement des sapeurs-pompiers et la direction des préfets.

A l'échelon national, l'approche interministérielle et transversale de la sécurité civile doit être accrue. Pour développer la prévention et la culture du risque. Mais également pour stimuler, piloter et coordonner **l'innovation de sécurité civile**.

Comme pour le numérique, la création d'une agence dédiée à l'innovation de sécurité civile serait une avancée.

Tout comme la création d'un technopôle à NîmesGarons et le développement par l'ENSOSP d'un concept de « Campus hors les murs ».

Gestionnaire universel des crises, le ministère de l'Intérieur est le pilote naturel de cette évolution.

Il aurait donc vocation à accueillir en son sein un ministère chargé, sous votre autorité, de la protection civile, comme pour l'outre-mer et la citoyenneté. **Aujourd'hui le ministère de l'intérieur et de l'outre-mer, demain et de la sécurité civile.**

Dès à présent, transformons la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises en une direction générale métier, pleinement opérationnelle !

Pour cela, il est indispensable de permettre une représentation étatique réelle des sapeurs-pompiers.

Alors qu'ils gèrent au quotidien les crises dans les territoires, leur accès aux responsabilités au sein de la Direction générale ne peut se limiter à la fonction de sous-directeur.

Changeons les mentalités et les textes pour briser ce plafond de verre.

Le Directeur général de la Police nationale est un policier.

Celui de la Gendarmerie, un gendarme.

Alors, à quand un sapeur-pompier comme adjoint du Directeur général de la Sécurité civile ?

Enfin, cette année doit voir la concrétisation de la réforme du financement des SDIS, que favorise le large consensus autour du rapport produit par l'IGA après la loi Matras.

Ce mode de financement, partagé entre les Départements et le bloc communal, est insuffisamment robuste pour soutenir le nécessaire renforcement capacitaire.

La piste principale consiste à moderniser et à renforcer la part de TSCA³ versée par l'Etat aux Départements au titre des SDIS, et à généraliser la prise en compte de la valeur du sauvé.

Soyons pragmatiques ! Inspirons-nous de ce qui marche chez nos voisins : comme en Suisse, où plus le service est performant, sauve des vies et limite les dommages, plus est importante la participation des assureurs.

Deux voies peuvent être envisagées.

L'actualisation de l'assiette de cette taxe, actuellement basée sur le nombre de véhicules circulant en 2005, alors que les biens sauvés ne se résument pas aux seules automobiles.

Et l'augmentation de son produit versé, justifiée par le bénéfice que tirent les assureurs de l'action des SDIS et par les missions relevant de l'Assurance-maladie qu'effectuent les sapeurs-pompiers sans juste compensation.

La seconde piste porte sur l'abondement du fonds d'aide à l'investissement des SDIS.

³ Taxe spéciale sur les conventions d'assurance

Comme le suggère la Mission nationale, pourquoi ne pas intégrer dans le calcul des contributions des collectivités locales les enjeux environnementaux, la nature des risques et la population?

Sans omettre de renforcer la solidarité nationale, par un soutien aux Départements qui rencontrent des tensions financières dans l'adaptation de leur réponse aux effets du dérèglement climatique.

Naturellement, ces réformes structurelles ne doivent pas occulter la recherche de ressources nouvelles.

Comme une meilleure facturation des carences et des appuis des SDIS aux SAMU-SMUR.

L'ouverture aux SDIS des dotations de soutien à l'investissement local dans le cadre des transitions énergétique et environnementale.

Ou encore le versement aux SDIS d'une quote-part de la taxe de séjour: une contribution des touristes au financement de leur sécurité ne serait en effet que justice.

Messieurs les Ministres,

En tous lieux et en toutes circonstances, dans les territoires reculés au milieu de la nuit profonde comme lors des grands événements qui braquent le regard de la planète sur notre pays, l'engagement indéfectible des sapeurs-pompiers de France à protéger et secourir est au cœur du pacte républicain.

Dans un monde de plus en plus menaçant, dans une société de plus en plus fracturée et violente, ils sont à la fois un creuset et un pilier rassurant pour exercer nos solidarités sociales et territoriales, et faire Nation.

A l'heure où nos concitoyens font de la santé et de la sécurité leurs attentes prioritaires, ils sont également au cœur des réponses que doivent apporter les pouvoirs publics.

Car en même temps, les sapeurs-pompiers sont confrontés à des défis sans précédent :

- Les difficultés durables de l'accès aux soins.
- La montée des sur-sollicitations non-urgentes, sur fond de vieillissement démographique.
- Le dérèglement climatique.
- Le développement des missions de prévention.
- L'émergence de risques accrus ou nouveaux, tels que les crises sanitaires, la protection du patrimoine culturel ou les feux de parkings et de véhicules électriques.

Pour surmonter ces défis, ils ont, nous avons besoin que soient conjurées les menaces qui pèsent sur la pérennité du volontariat.

Levées les freins au recrutement et à la mobilité des carrières.

Et modernisée l'organisation de notre sécurité civile.

Pour cela, nous attendons de vous, ce matin, des réponses fortes et claires.

Sur la pleine application de la loi Matras et de la réforme des retraites.

Sur la préservation résolue du volontariat et un soutien ambitieux au développement de ses effectifs et à la facilitation de son exercice.

Sur l'attractivité des carrières des sapeurs-pompiers professionnels et des professionnels de santé des SDIS.

Sur le respect de la trajectoire de renouvellement de nos moyens aériens dans une logique missionnelle et souveraine.

Sur la pérennisation des pactes capacitaires.

Sur la réforme du financement des services d'incendie et de secours.

Et sur la modernisation de la gouvernance de la sécurité civile, avec en particulier la création d'un service préhospitalier, d'une DGSCGC métier et de directions départementales de la sécurité civile.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur et des OutreMer, ce qu'attendent les sapeurs-pompiers de France de leur ministre, c'est bien entendu l'achèvement de la mise en œuvre des réformes initiées et le respect de la stratégie de renforcement des moyens capacitaires programmée.

Mais aussi l'expression d'une ambition partagée pour la modernisation de notre sécurité civile, vingt ans après la dernière grande loi votée en 2004 sous l'impulsion de Nicolas SARKOZY.

Vive les sapeurs-pompiers !

Vive la République et vive la France !